

## saint-pardoux-soutiers

### La Fête de la musique édition 2021 n'aura pas lieu

Le comité d'organisation de la Fête de la musique s'est réuni suite à la diffusion, le 3 juin, du protocole édicté par le ministère de la Culture. Certaines dispositions sont venues stopper net l'élan qui était né au sein du groupe.

Le document rend obligatoire le pass sanitaire à partir de mille personnes, nécessitant une logistique complexe.

Le service à table est de mise pour les buvettes.

Concernant le cœur de la fête, le texte mentionne que « les concerts impromptus des musiciens, notamment amateurs sur la voie publique, ne seront pas autorisés afin de ne pas créer de rassemblements ».

Le public doit être assis face à la scène dans le respect des distances et un sens de circulation doit être mis en place.

« C'est l'esprit même de la Fête

de la musique créée en 1982 qui est entravé », assure Johann Baranger, le maire de la commune, en évoquant l'importance de la pratique amateur, comme professionnelle, le principe de la variété, dans une déambulation libre et choisie, le 21 juin.

Après avoir tenté de trouver des solutions pour y répondre, les organisateurs se sont rendus à l'évidence : « La configuration des espaces, les moyens matériels et humains considérables qu'il faudrait déployer, ne permettent pas l'application du protocole le 21 juin 2021 à Saint-Pardoux-Soutiers », regrette Johann Baranger. « Tant d'énergie déployée pour vivre si peu du cœur battant de cette Fête : la musique » n'est pas envisageable.

Informations : 05.49.63.40.03.